



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FEMININE PV N° 1 – du 12 AOUT 2024

Présidence : Mme Sophie Charruet

Présents : (en Visio) Mmes Sophie Charruet, Emilie Bordiga, Maria Amélia Ribeiro de Sousa et M. Laurent Abrachy (CTD).

MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
Soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
Soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.
Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombant sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 21H15

- ➡ Enregistrement des équipes
- ➡ Calendrier général.



PÔLE TECHNIQUE

FONCTIONNEMENT REPARTITION DES ROLES

La présidente et le CTD DAP rappellent le fonctionnement avec d'un côté le suivi des compétitions en mode restreinte (régalien) et de l'autre des moments en plénière (développement de projet).

La commission restreinte doit se réunir à minima tous les 15 jours, pour entériner les résultats et les modifications de calendriers. Il faut à minima être trois membres.

La réunion plénière se tiendra elle tous les mois, voire plus en fonction des évènements.

Restreinte : S. Charruet, M-A Ribeiro de Sousa, E. Bordiga, C. Panaias

- ➡ D1F Seniors : E. Bordiga et S. Charruet
- ➡ Critérium U17F : M-A Ribeiro de Sousa
- ➡ Coupe des Alpes Futsal : C. Panaias

Plénière : Tous les membres



PÔLE TECHNIQUE

CALENDRIER GENERAL

En raison de la participation à La Coupe De France Féminine pour le club de L'AFCV à la date du 9 septembre 2024 la commission féminine restreinte à décider de décaler la 1ère journée à la date du 15 Septembre 2024. (Voir nouveau calendrier).

Les clubs de L'AFCV et de Sisteron participeront à la Coupe Méditerranée. Le 1er tour est programmé le 03 Novembre 2024. Une modification a été apportée dans le calendrier. (Voir nouveau calendrier).

Equipes engagées à ce jour pour la saison 2024-2025.

CA DIGNE, AFCV, OBSC, US VIVO 04, FC CERESTE-REILLANNE, FC SISTERON (entente avec **Mison** et **Aiglun** en attente de validation).

Rentrée du Foot Féminin. Samedi 5 Octobre 2025 à Sisteron (fin d'après-midi).

Formule championnat D1 F : Du 15 sept 2024 au 09 mars 2025 (10 journées). Match aller-retour.

Formule PLAY OFF D1 F. Du 23 au 30 mars 2025. (2 journées). Match aller seulement.

J1 : Match 5ème – 6ème place. (5ème du classement final contre 6ème du classement final). Le match se joue chez le 5ème.

Matches ½ Finales. 1er du classement final contre 3ème du classement final. Le match se joue chez le 1^{er}.

2ème du classement final contre 4ème du classement final. Le match se joue chez le 2^{ème}.

J2 : Finale du championnat (terrain neutre avec les 4 équipes présentes sur le même lieu).

3^{ème} place – 4^{ème} place. Perdant de la ½ finale (1) contre perdant de la ½ finale (2).

FINALE : 1^{ère} place – 2^{ème} place. Vainqueur de la ½ finale (1) contre vainqueur de la ½ finale (2).

Coupe Richerme.

Tour de cadrage : week-end du 08-09 février 2025 (1 seul match, un tirage au sort aura lieu).

½ Finales : week-end du 05-06 Avril 2025.

Finale : week-end du 07-08 Juin 2025.

Coupe Futsal Sénior F et U17F.

Coupe hiver : week-end du 25-26 Janvier 2025.

Coupe printemps : weekend du 26-27 Avril 2025.



PÔLE TECHNIQUE

DISTRICT DES ALPES

Calendriers par journée

Féminine Senior District / 1
Poule A

4

* Match lever de rideau

Après-Midi P2

C.A. Digne 04 F. 1 Champsaur-Valgau 1 F.C. De Sisteron 1 Fc Cereste Reillanne 1
O.Briancon Serre Che 1 U. S. Vivo 04 1

Journée 01 - Aller 15/09/2024				Journée 10 - Retour 09/03/2025					
50452.	...	15H	28769032	U. S. Vivo 04 1	-	C.A. Digne 04 F. 1	28769059	14H30	...
50453.	...	15H	28769033	Fc Cereste Reillanne 1	-	F.C. De Sisteron 1	28769060	14H30	...
50454.	...	15H	28769034	O.Briancon Serre Che 1	-	Champsaur-Valgau 1	28769061	14H30	...
Journée 02 - Aller 22/09/2024				Journée 06 - Retour 01/12/2024					
50455.	...	15H	28769035	Champsaur-Valgau 1	-	Fc Cereste Reillanne 1	28769047	14H30	...
50456.	...	15H	28769036	U. S. Vivo 04 1	-	F.C. De Sisteron 1	28769048	14H30	...
50457.	...	15H	28769037	C.A. Digne 04 F. 1	-	O.Briancon Serre Che 1	28769049	14H30	...
Journée 03 - Aller 29/09/2024				Journée 07 - Retour 08/12/2024					
50458.	...	15H	28769038	F.C. De Sisteron 1	-	C.A. Digne 04 F. 1	28769050	14H30	...
50459.	...	15H	28769039	Champsaur-Valgau 1	-	U. S. Vivo 04 1	28769051	14H30	...
50460.	...	15H	28769040	O.Briancon Serre Che 1	-	Fc Cereste Reillanne 1	28769052	14H30	...
Journée 04 - Aller 17/11/2024				Journée 08 - Retour 02/02/2025					
50461.	...	14H30	28769041	U. S. Vivo 04 1	-	Fc Cereste Reillanne 1	28769053	14H30	...
50462.	...	14H30	28769042	Champsaur-Valgau 1	-	C.A. Digne 04 F. 1	28769054	14H30	...
50463.	...	14H30	28769043	O.Briancon Serre Che 1	-	F.C. De Sisteron 1	28769055	14H30	...
Journée 05 - Aller 24/11/2024				Journée 09 - Retour 02/03/2025					
50464.	...	14H30	28769044	Champsaur-Valgau 1	-	F.C. De Sisteron 1	28769056	14H30	...
50465.	...	14H30	28769045	C.A. Digne 04 F. 1	-	Fc Cereste Reillanne 1	28769057	14H30	...
50466.	...	14H30	28769046	O.Briancon Serre Che 1	-	U. S. Vivo 04 1	28769058	14H30	...

La séance est levée à 22H00 /

Prochaine réunion (date à définir).

Présidente de séance

Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance

Emilie BORDIGA